

Assemblée municipale ordinaire du lundi 6 juin 2011 à 20.00 heures à la halle de gymnastique de Sonceboz-Sombeval

Présences :

Version dépôt public

Bureau des assemblées	Président : M. Bernard Gerber Secrétaire : M. Jean-Rodolphe Zürcher
Conseil municipal	Maire : M. Paul-André Jeanfavre Vice-maire : M. Daniel Jeanfavre Conseillers : Mme Sylvia Hasler, MM. Jean-François Bühler, Guy Montavon, Marc Moser et René Rimaz
Personnel municipal	Administrateur des finances : M. Thierry Egger

Citoyens et citoyennes inscrits : 1137

Citoyens et citoyennes présents : 35 (soit 3,08 %)

L'assemblée de ce jour a été régulièrement convoquée par publication dans la FODC no 17 du vendredi 6 mai 2011, par affichage public et sur le site Internet de même que par distribution des cartes à domicile.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2010
- 2) Approuver les comptes 2010 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
- 3) Approuver les comptes municipaux de l'exercice 2010
- 4) Discuter et décider la vente de la partie ouest de la parcelle no. 138 d'une surface de 1300 m²
- 5) Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - a) prolongement du chemin du Brahon
 - b) assainissement route d'accès SolvAxis et Sontex SA
- 6) Divers

Ouverture :

Le Président reconnaît l'assemblée légalement constituée et la déclare ouverte.

Scrutateurs :

M. Daniel Molinari est nommé scrutateur par levée de mains.

Procédure :

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par levée de mains.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2010

Le président des assemblées fait savoir que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 décembre 2010 n'a fait l'objet d'aucune remarque, ni opposition. Il est donc approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Approuver les comptes 2010 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon

M. Marc Moser, conseiller municipal, se charge de présenter ce point.

Sur la base de tabelles projetées à l'écran, M. Moser commente les principales tâches du compte de fonctionnement de l'ESBV.

L'excédent de charges, qui se monte à CHF 790'029.15, est réparti selon la clé en vigueur, ce qui engendre une participation de 30,15% pour notre commune, soit CHF 238'193.80.-

Il conclut sa présentation en mentionnant les principaux chiffres du bilan, puis en commentant brièvement la table de la liste des dépassements de postes supérieurs à CHF 500.-

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Par vote à main levée, les comptes 2010 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon sont approuvés à l'unanimité, sans voix contraire.

3. **Approuver les comptes municipaux de l'exercice 2010**

La parole est donnée à M. Marc Moser, conseiller municipal, pour la présentation des comptes municipaux de l'année 2010.

Au moyen de nombreux tableaux projetés à l'écran, M. Moser commente de manière détaillée les postes de charges et revenus de l'ensemble des tâches du compte de fonctionnement.

Grâce aux colonnes figurant à droite de l'écran, la comparaison des charges et revenus réels est rendue possible avec les chiffres du budget 2010.

Les comptes 2010 bouclent avec un excédent de charges de CHF 199'586.18 alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 281'120.83.

Au niveau du bilan, M. Marc Moser donne connaissance de l'état des liquidités et du montant de la dette qui s'élève à CHF 4'835'000.- au 31 décembre 2010.

Il évoque, pour conclure, les montants des principaux investissements réalisés durant l'année écoulée, à savoir l'assainissement du complexe de la rue des Prés 5, la réfection du chemin des Faulx et l'élimination des eaux claires parasites à la rue de la Gare nord à Sombeval avec assainissement de la route.

Le conseil municipal a approuvé les comptes lors de sa séance ordinaire du 18 avril 2011. La fiduciaire Figema a vérifié les comptes 2010 et les a trouvés conformes. M. Moser remercie M. Thierry Egger pour la bonne tenue des comptes et propose à l'assemblée d'approuver ces derniers.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

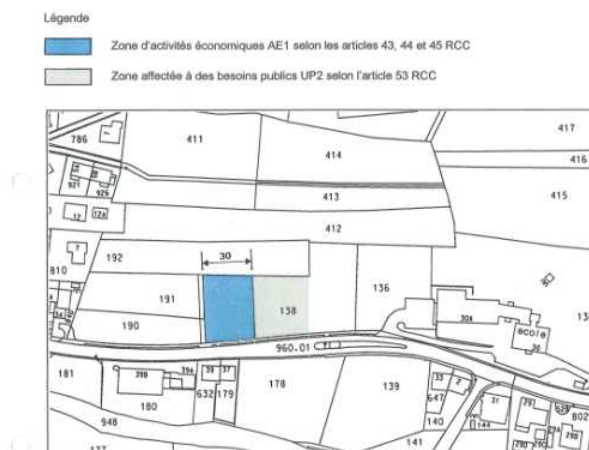
Par vote à main levée, les comptes municipaux 2010 sont approuvés à l'unanimité, sans voix contraire.

4. **Discuter et décider la vente de la partie ouest de la parcelle no. 138 d'une surface de 1300 m²**

La parole est donnée à M. René Rimaz, conseiller municipal responsable du dicastère de l'urbanisme et des eaux qui relève d'emblée que l'acceptation de ce point de l'ordre du jour serait favorable au renforcement du tissu économique de la commune.

M. Rimaz rappelle qu'en janvier 2005, la commune avait été contactée pour un projet de station d'essence avec shop sur un terrain communal, le long de la route cantonale, à l'ouest de l'école.

Ce projet a nécessité un changement de zone pour une surface d'environ 1300 m². A fin mars 2006, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a ratifié la mise en zone d'activités économiques de cette surface et d'un complément de surface en zone d'utilité publique. Le plan y relatif est projeté à l'écran.



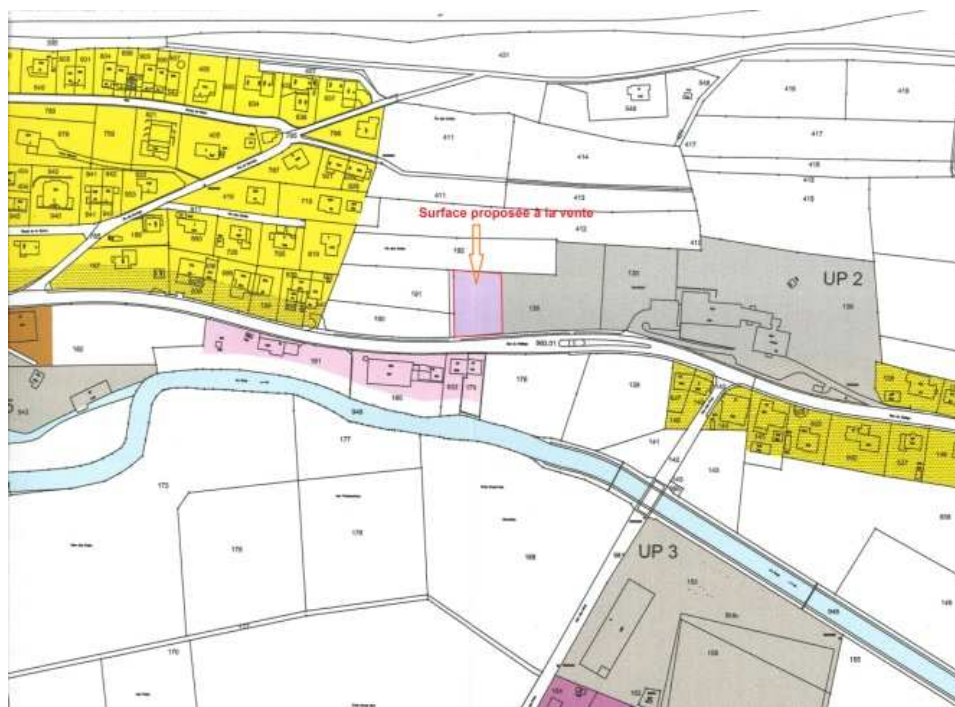
Au printemps 2008, les promoteurs du projet de station avec shop ont fait savoir qu'ils abandonnaient l'idée de réaliser une station d'essence avec shop sur cette surface.

En décembre 2009, la Banque Raiffeisen Chasseral a pris contact avec la commune, car elle est à la recherche d'un terrain bien situé en vue d'y ériger un bâtiment administratif dans le but de centraliser ses bureaux. Sonceboz-Sombeval figure en bonne position dans cette recherche en raison de sa situation centralisée privilégiée et compte tenu aussi de l'excellente desserte ferroviaire et routière que nous connaissons.

Après une première réflexion menée au sujet du terrain situé au sud de la halle, l'intérêt de la banque s'est reporté sur la surface de 1300 m² en zone d'activités économiques, au nord de la rue du Collège, face aux immeubles nos 37-39.

La future construction prévue remplira toutes les exigences relatives au respect des règlements en vigueur et pourra abriter jusqu'à une vingtaine de places de travail.

Un plan indiquant la surface proposée à la vente est projeté à l'écran.



Le conseil municipal est persuadé qu'il s'agit d'une opportunité pour le développement économique de notre commune. Il a donc décidé de proposer la vente de 1300 m² au prix de CHF 120.-/m².

Ce prix tient compte du fait que le raccordement aux eaux claires, eaux usées et à l'eau potable sera à la charge de l'acquéreur, de même que les frais d'actes (registre foncier, notaire et géomètre).

Le conseil municipal recommande à l'assemblée d'accepter la vente de 1300 m² à distraire de la parcelle no. 138 au prix de CHF 120.- par mètre carré.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.


Par vote à main levée, la vente d'une surface de 1300 m² à distraire de la parcelle no. 138 est acceptée à une très forte majorité, sans voix contraire.

5. **Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :**

a) **prolongement du chemin du Brahon**

La parole est donnée à M. Daniel Jeanfavre, vice-maire et responsable des travaux publics pour la présentation de l'arrêté de compte relatif au prolongement du chemin du Brahon.

Un tableau détaillé, qui présente le décompte final, est projeté au beamer.


Arrêté de compte						
Prolongement du chemin du Brahon						
Crédit d'engagement voté lors de l'assemblée municipale du 29 mai 2007						
Part routes						65'000.00
Part eaux usées						0.00
TOTAL						65'000.00
Artisans	Travaux	Routes	Eaux propres	Eaux usées	TVA	Net TTC
Bourgeoisie	Participation forfait	65'000.00				65'000.00
						0.00
Crédit voté en assemblée		65'000.00	0.00	0.00		65'000.00
TOTAL DES DEPENSES		65'000.00	0.00	0.00	0.00	65'000.00
Crédit non utilisé		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Ce point constitue une information et n'est pas soumis au vote.

b) assainissement route d'accès SolvAxis et Sontex SA

La parole est à nouveau donnée à M. Daniel Jeanfavre, vice-maire et responsable des travaux publics, pour la présentation de l'arrêté de compte relatif à l'assainissement de la route d'accès SolvAxis et Sontex SA.

Un tableau détaillé est projeté au beamer. Il récapitule les principaux domaines de coûts.

Arrêté de compte						
Viabilisation parcelles 862/245 Vélé						
Crédit d'engagement voté lors de l'assemblée municipale du 8 décembre 2008						
Part routes						95'000.00
Part eaux usées						40'000.00
TOTAL						135'000.00
Artisans	Travaux	Routes	Eaux propres	Eaux usées	TVA	Net TTC
F. Hänzi SA	Génie civil, revêtement	75'893.80		23'234.20	1'765.80	100'893.80
PAN	Bureau d'ingénieur	4'800.40	556.25		42.30	5'398.95
FMB	Candélabres	5'818.40			0.00	5'818.40
M. Gerber	Aménagements extérieurs	1'613.55			0.00	1'613.55
						0.00
Crédit voté en assemblée		95'000.00	0.00	40'000.00		135'000.00
TOTAL DES DEPENSES		88'126.15	556.25	23'234.20	1'808.10	113'724.70
Crédit non utilisé		6'873.85	2'781.65	-33'927.30	-13'767.05	21'275.30

Ce point constitue une information et n'est pas soumis au vote.

9. Divers

Le président ouvre la discussion dans les divers.

M. Philippe Vaucher a entendu dire que le terrain pour la pratique du foot n'était plus aux normes. Il aimerait savoir ce qu'il en est et quand le réaménagement aura lieu.

M. Jean-François Bühler, après s'être renseigné au sujet des sources de cette information, fait savoir qu'un entretien téléphonique a récemment eu lieu avec M. Pierre-Alain Gyger qui a certifié que le terrain était à nouveau reconnu conforme.

M. Paul-André Jeanfavre précise que c'est le drainage aménagé au travers du terrain qui avait rendu ce dernier impraticable. La situation est désormais rentrée dans l'ordre et des matches sont à nouveau programmés sur ce terrain à partir du mois d'août.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Bernard Gerber passe la parole au maire, M. Paul-André Jeanfavre pour de brèves informations.

M. Paul-André Jeanfavre précise que la phase 1 du plan directeur d'assainissement des bâtiments communaux, à savoir l'assainissement extérieur avec construction d'une annexe au complexe communal de la Rue des Prés 5, est à présent achevée. Les bords du plafond de la halle de gymnastique font exception à ce principe, car ils devront encore être revêtus de panneaux acoustiques. Initialement prévu en phase 3, cet aménagement pourra se faire encore en octobre de cette année en raison des montants disponibles par rapport au crédit voté. Ce complément donnera conjointement une meilleure image de la salle de gymnastique.

Le maire recommande à chacun de participer aux journées portes ouvertes qui se dérouleront du 15 au 19 juin 2011. Elles permettront une visite des locaux et d'une importante exposition de photos et autres documents concernant notre village et mise sur pied par M. René Rimaz, conseiller municipal et grand collectionneur.

M. P.-A. Jeanfavre termine son information en souhaitant à chacun une agréable fin de soirée et un bel été.

Mme Josette Grosjean demande la parole et fait remarquer que les personnes malentendantes n'ont rien compris; le son est très mauvais et les voix se fondent dans la salle. Quelques personnes confirment par hochement de la tête.

M. Paul-André Jeanfavre espère que cette situation changera après la pose du plafond acoustique.

M. B. Gerber, président des assemblées, adresse à son tour des remerciements et clôt l'assemblée.

L'assemblée s'achève à 20.45 heures

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE
Le Président Le Secrétaire

B. Gerber J.-R. Zürcher